

Image not found or type unknown



Non respect des salaires minimaux conventionnels

Par **heaven311**, le **21/02/2012** à **18:02**

Bonjour,

Je fais suite à mes précédents mails dans lequel j'exposais que mon employeur ne m'avait pas donné le salaire correspondant à la position/coefficient et statut stipulé dans mon contrat de travail.

J'ai envoyé un recommandé à mon ancien employeur en lui demandant de régulariser ma situation sous 15 jours, sinon référer.

Je n'ai eu aucune réponse de lui.

Je me pose deux questions:

- 1°) Pourquoi selon vous n'a-t'il pas répondu? il pense être dans son bon droit?
- 2°) si je dois saisir les CPH- Auquel dois-je m'adresser ? j'habite Paris 3, mon ancien travail était à Paris 2 et je travaille actuellement à Boulogne.

Ma demande est-elle recevable au REFARE prud'homme? - Puis-je me faire assister/représenter par quelqu'un? (je n'ai pas les moyens d'avoir un avocat cher).

Je vous remercie pour toutes ces réponses.